Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 022-212201875-20260929-83_2026-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Ville de Plérin

Conseil Municipal
séance du 29 septembre 2026

Rapporteur : M. GUYOT

n°83-2026

M4 BUDGET DU RESEAU DE CHALEUR URBAIN FIXATION DU MODE DE GESTION ET DES DUREES D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

DELIBERATION

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29, L.2122-17, L.2221-11, L.2321-1, R.2321-1,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable à compter du 1er janvier 2026, notamment ses dispositions relatives aux règles d'évaluation, d'amortissement et de suivi de l'actif,
Vu la délibération n°78-2025 en date du 07 octobre 2025 portant création d'une régie communale d'exploitation du réseau de chaleur urbain de Plérin à compter du 10 octobre 2025,
Considérant que la création du budget annexe RCU doit s'accompagner de la mise en place des règles d'amortissement comptable,
Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer les durées d'amortissement des immobilisations du service, sur proposition de l'ordonnateur, en cohérence avec leur durée probable d'utilisation,
Considérant que l'état de l'actif doit notamment faire apparaître, pour chaque immobilisation, sa valeur d'origine, son année de mise en service, sa durée d'amortissement, les amortissements cumulés et sa valeur nette comptable,
Considérant l'avis favorable du conseil d'exploitation réuni le 11 septembre 2026,
Considérant l'avis favorable de la commission finances et numérique réunie le 16 septembre 2026,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur André GUYOT, Adjoint au maire délégué aux finances, à l'administration générale et à l'informatique,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

PAR :

Présents	32	Pouvoir	1	Votants	33	Absent
Voix pour	33	Voix contre		Abstention		

APPROUVE les durées d'amortissement figurant dans le tableau ci-dessous et applicables au budget annexe réseau de chaleur urbain (nomenclature M4)

Catégorie	Compte indicatif	Durée proposée
Frais d'études non suivis de réalisation	2031	5 ans
Frais d'insertion non suivis de réalisation	2033	5 ans
Logiciels et autres immobilisations incorporelles	205	5 ans
Installations générales, agencements et aménagements	2181	10 ans
Matériel et outillage technique	215	10 ans
Matériel de transport (véhicule léger)	2182	7 ans
Matériel de transport (Fourgon, utilitaire)	2182	10 ans
Matériel informatique et bureautique	2183	5 ans
Mobilier	2184	10 ans

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 022-212201875-20260929-83_2026-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Ville de Plérin

Conseil Municipal
séance du 29 septembre 2026

Rapporteur : M. GUYOT

n°83-2026

M4 BUDGET DU RESEAU DE CHALEUR URBAIN
FIXATION DU MODE DE GESTION ET DES DUREES D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

Autres immobilisations corporelles	2188	5 ans
Installations et équipements techniques (exemple chaudière)	215x	20 ans
Réseaux et installations techniques	215x	30 ans
Constructions / bâtiments	213x	40 ans
Agencements et aménagements de constructions	2135	15 ans
Travaux de réhabilitation lourde	21xx	20 ans
Équipements spécifiques au SPIC	21xx	À fixer selon durée probable d'utilisation

PRÉCISE que ces durées d'amortissement s'appliqueront selon la méthode linéaire au prorata temporis, et seront applicables pour l'ensemble des biens inscrits ou acquis à l'actif de la régie à compter de l'exercice ouvert au 1er janvier 2026.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures comptables nécessaires et à signer tout document afférant à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Pour le Maire absent,
La 1ère Adjointe au Maire,

Karine GUGUEN

Le secrétaire de séance

David GAILLARD